

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE**  
**SÉANCE ORDINAIRE 1<sup>ER</sup> MAI 2017**

Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi, 1<sup>er</sup> mai 2017, tenue à la salle du conseil de Saint-Isidore à 20 heures.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Carole Brochu

Daniel Blais

Diane Rhéaume

Bernyce Turmel

Hélène Jacques

Est absent :

Martin Boisvert

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE**

Monsieur Réal Turgeon, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous. Il invite les personnes présentes à se recueillir un moment.

2017-05-146

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC DIVERS OUVERT**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,  
APPUYÉ PAR BERNYCE TURMEL

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que l'ordre du jour suivant soit adopté avec divers ouvert :

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour avec divers ouvert ;
3. Adoption du procès-verbal ;
  - 3.1. Séance ordinaire du 3 avril 2017 ;
4. Période de questions ;
5. Correspondance ;
6. Comptes à payer ;
7. État des revenus et charges au 30 avril 2017 ;
8. États comparatifs semestriels des revenus et dépenses ;
9. Gestion administrative ;
  - 9.1. Nomination d'un vérificateur 2017 ;
10. Avis de motion ;
  - 10.1. Règlement no 298-2017 concernant les dispositions relatives aux résidences unifamiliales mobiles et aux terrains de camping et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016 et 297-2017) ;
  - 10.2. Règlement no 299-2017 concernant la fortification des bâtiments et modifiant le règlement de construction no 162-2007 (184-2008, 199-2009 et 267-2015) ;

- 10.3. Règlement no 300-2017 portant sur les usages permis en zone agricole et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017 et 298-2017) ;
- 11. Adoption de règlements ;
  - 11.1. Premier projet de règlement no 298-2017 concernant les dispositions relatives aux résidences unifamiliales mobiles et aux terrains de camping et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016 et 297-2017) ;
  - 11.2. Premier projet de règlement no 300-2017 portant sur les usages permis en zone agricole et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017 et 298-2017) ;
- 12. Demande de soumissions ;
  - 12.1. Entretien ménager Centre municipal ;
- 13. Inspection municipale ;
  - 13.1. Travaux à autoriser ;
- 14. Inspection en bâtiments ;
  - 14.1. Émission des permis ;
  - 14.2. Dossiers des nuisances et autres ;
- 15. Sécurité incendie ;
  - 15.1. Demande du directeur ;
  - 15.2. Renouvellement du contrat avec la Croix Rouge ;
  - 15.3. Plan économique du Québec - programme d'aide financière ;
- 16. Comité consultatif d'urbanisme ;
- 17. Domaine-du-Vieux-Moulin/phase 3 ;
  - 17.1. Règlement no 164-2007 sur les permis et certificats ;
    - 17.1.1. Demandes de délais additionnels ;
  - 17.2. Servitude de drainage ;
- 18. Projet d'eau potable et d'eaux usées ;
  - 18.1. Excavation M. Toulouse inc. ;
    - 18.1.1. Avenants de modifications au contrat ;
  - 18.2. Autres travaux ;
- 19. Centre municipal St-Isidore inc. ;
  - 19.1. Réfection de l'aréna ;
    - 19.1.1. Mandat de services en laboratoire ;
    - 19.1.2. Honoraires additionnels ;
      - 19.1.2.1. Services en ingénierie ;
      - 19.1.2.2. Services en architecture ;
- 20. Demandes d'aide financière ;
  - 20.1. Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;
    - 20.1.1. Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains - aménagement d'une piste cyclable ;
  - 20.2. Budget discrétionnaire au député provincial ;
- 21. Convention ;
  - 21.1. Centre médical de La Nouvelle-Beauce et 10 municipalités locales ;

22. Points d'eau municipaux ;
  - 22.1. Demande de modification au schéma de couverture de risques ;
  - 22.2. Demande de soumissions ;
    - 22.2.1. Démolition du barrage au point d'eau Couture;
23. Rang de la Grande-Ligne ;
  - 23.1. Excavation Gagnon & Frères inc. ;
    - 23.1.1. Recommandation de paiement no 3 et finale ;
24. Divers ;
  - 24.1. Motion de félicitations - spectacle de patinage artistique ;
  - 24.2. Commission de protection du territoire agricole du Québec ;
    - 24.2.1. Demande d'autorisation - monsieur Gervais Blais ;
25. Clôture et levée de la séance.

Adoptée

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

#### **2017-05-147 3.1. Séance ordinaire du 3 avril 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR CAROLE BROCHU,  
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des citoyens s'informent relativement aux permis de puits artésien et les tests de sol, la signalisation à améliorer dans la route Larose ainsi que les nuisances. Monsieur le maire mentionne que les suivis appropriés seront effectués.

### **5. CORRESPONDANCE**

Le maire, Réal Turgeon, résume la correspondance reçue durant le mois et les décisions suivantes en découlent :

#### **2017-05-148 Acquisition du lot 3 029 351 - mandat de services professionnels**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore désire acquérir le lot 3 029 351 au cadastre du Québec, situé à l'intersection route du Vieux-Moulin/rue Sainte-Geneviève, d'une superficie de deux mètres et cinq dixièmes (2,5 m.c.), propriété de madame Nicole Chamberland et monsieur Jean-Claude Guillemette ;

ATTENDU QUE l'acquisition régularisera le rayon de la rue municipale ;

ATTENDU QUE les frais et honoraires de l'acte de vente, de sa publication et des copies pour les parties seront à la charge de la municipalité de Saint-Isidore ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL, APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne d'acquérir le lot 3 029 351, propriété de madame Nicole Chamberland et monsieur Jean-Claude Guillemette, au coût symbolique d'un dollar (1,00 \$), taxes et ajustements s'il y a lieu.

QUE le conseil mandate Me Roger Plante, notaire, pour la préparation de l'acte de vente.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant

respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

**2017-05-149 Association des directeurs municipaux du Québec - congrès 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL,  
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à participer au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec, qui se tiendra les 14, 15 et 16 juin 2017 à Québec, au coût de cinq cent quatre-vingt-seize dollars et soixante-douze cents (596,72 \$), incluant les taxes.

Adoptée

**2017-05-150 Municipalité de Saints-Anges - formation**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la technicienne en administration à participer à une formation sur la clientèle difficile ou agressive donnée par l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur «affaires municipales» (APSAM) qui aura lieu à Saints-Anges, le 25 mai 2017, au coût de cent soixante-douze dollars et vingt-cinq cents (172,25 \$), taxes applicables s'il y a lieu, lequel montant est subventionné à cinquante pour cent (50%) par Emploi-Québec.

Adoptée

**2017-05-151 Conseil de la culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches - Grand rendez-vous des arts**

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,  
APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise le maire à participer à la 8<sup>e</sup> édition du Grand rendez-vous des arts en Chaudière-Appalaches qui se tiendra le 4 mai 2017 à Scott, au coût de quarante dollars (40,00 \$), incluant le dîner et le cocktail, taxes applicables s'il y a lieu.

Adoptée

Le conseil convient de :

- modifier les usages permis en zone agricole afin de permettre l'exploitation d'un service de traiteur familial ;
- effectuer les vérifications nécessaires afin d'évaluer la situation relative à l'infiltration d'eau sur le lot 3 029 517 ;
- rencontrer les intervenants concernés relatifs aux locaux de rangement pour le CPA Les Tourbillons de St-Isidore inc. ;
- transmettre à la Fondation Bruno Giroux la demande de soutien financier pour les Jeux du Québec - délégation de la Chaudière-Appalaches ;
- participer à la campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux en faisant la

promotion dans le journal Entre-Nous ;

- transmettre au comité du parc Brochu-Châtigny l'information relative au nouveau programme d'aide financière visant l'accès aux plans d'eau et le soutien à la lutte des espèces exotiques envahissantes.

Le conseil convient de ne pas donner suite aux demandes suivantes :

- deuxième atelier de formation pour les gestionnaires et les élus municipaux des MRC de La Nouvelle-Beauce et Robert-Cliche le 30 mai 2017 à Sainte-Marie ;
- journée régionale de la Chaudière-Appalaches organisée par Le Regroupement des agents de développement rural de la Chaudière-Appalaches le 9 juin 2017 à La Durantaye;
- publicité dans le magazine «MAG 2000 Beauce» ;
- randonnée de vélo le 9 juin 2017 dans le cadre du Tour de Beauce ;
- invitation «Les Homardises» le 18 mai 2017 à Scott.

## **2017-05-151A 6. COMPTES À PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve les paiements suivants :

les prélèvements nos 2369 à 2390 inclusivement, les chèques nos 12822 à 12842 inclusivement, les dépôts directs 500145 à 500179 inclusivement (les dépôts directs 500143 et 500 144 adoptés à la séance du 3 avril étant annulés) et les salaires, totalisant cent quarante-deux mille deux cent trente-trois dollars et trente-cinq cents (142 233,35 \$).

DONT

|                               |   |
|-------------------------------|---|
| Fabrication DALJI inc.        | 313,31 \$                                     |
| Javel Bois-Francs inc.        | 663,99 \$ (règlement d'emprunt 278-2016)      |
| Location DALJI inc.           | 615,12 \$ (50% TECQ/50% règl. empr. 296-2017) |
| Location d'outils V.L.R. inc. | 60,94 \$ (TECQ)                               |
| Oxygaz inc.                   | 227,18 \$ (TECQ)                              |
| Wolseley Canada inc.          | 1 146,30 \$ (excédent accumulé non affecté)   |

Adoptée

## **7. ÉTAT DES REVENUS ET CHARGES AU 30 AVRIL 2017**

Le conseil prend acte de l'état des revenus et charges au 30 avril 2017.

## **8. ÉTATS COMPARATIFS SEMESTRIELS DES REVENUS ET DÉPENSES**

Le conseil prend acte du dépôt des états comparatifs semestriels des revenus et charges et ce, conformément à l'article 176.4 du Code municipal.

## **9. GESTION ADMINISTRATIVE**

### **2017-05-152 9.1. Nomination d'un vérificateur 2017**

ATTENDU QUE la firme Blanchette Vachon, s.e.n.c.r.l., a expédié à la municipalité de Saint-Isidore une offre de services pour l'audit des états financiers, l'état établissant le taux global de taxation et la préparation du rapport financier pour l'année 2017, selon les normes présentement en vigueur ;

ATTENDU QUE des modifications futures majeures de la présentation de

l'information municipale pourraient modifier les honoraires ;

ATTENDU QUE les membres du conseil, après étude de ladite offre, constatent que la proposition est conforme à leurs attentes ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR BERNYCE TURMEL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte l'offre de services de la firme Blanchette Vachon, s.e.n.c.r.l., pour l'audit des états financiers, de l'état établissant le taux global de taxation et la préparation du rapport financier au coût de treize mille cent quatre-vingt-treize dollars et trente-huit cents (13 193,38 \$), pour l'année 2017, incluant les taxes.

QUE tout mandat spécial ou travaux de comptabilité additionnels jugés nécessaires, tel que mentionné dans l'offre de service datée du 6 avril 2017, et ce, après entente entre les parties, seront facturés au taux horaire de cent huit dollars et huit cents (108,08 \$), incluant les taxes.

Adoptée

## **10. AVIS DE MOTION**

### **10.1. Règlement no 298-2017 concernant les dispositions relatives aux résidences unifamiliales mobiles et aux terrains de camping et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016 et 297-2017)**

Avis de motion est déposé par Diane Rhéaume, conseillère de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 298-2017 concernant les dispositions relatives aux résidences unifamiliales mobiles et aux terrains de camping et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016 et 297-2017).

Une demande de dispense de lecture est faite et une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Diane Rhéaume,  
Conseillère

### **10.2. Règlement no 299-2017 concernant la fortification des bâtiments et modifiant le règlement de construction no 162-2007 (184-2008, 199-2009 et 267-2015)**

Avis de motion est déposé par Daniel Blais, conseiller de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 299-2017 concernant la fortification des bâtiments et modifiant le règlement de construction no 162-2007 (184-2008, 199-2009 et 267-2015).

Une demande de dispense de lecture est faite et une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Daniel Blais,  
Conseiller

**10.3. Règlement no 300-2017 portant sur les usages permis en zone agricole et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017 et 298-2017)**

Avis de motion est déposé par Bernyce Turmel, conseillère de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 300-2017 portant sur les usages permis en zone agricole et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017 et 298-2017).

Une demande de dispense de lecture est faite et une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Bernyce Turmel,  
Conseillère

**11. ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

2017-05-153

**11.1. Premier projet de règlement no 298-2017 concernant les dispositions relatives aux résidences unifamiliales mobiles et aux terrains de camping et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016 et 297-2017)**

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,  
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le premier projet de règlement no 298-2017 concernant les dispositions relatives aux résidences unifamiliales mobiles et aux terrains de camping et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016 et 297-2017) soit adopté et soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1).

Adoptée

2017-05-154

**11.2. Premier projet de règlement no 300-2017 portant sur les usages permis en zone agricole et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017 et 298-2017)**

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,  
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le premier projet de règlement no 300-2017 portant sur les usages permis en zone agricole et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017 et 298-2017) soit adopté et soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1).

Adoptée

## **12. DEMANDE DE SOUMISSIONS**

### **2017-05-155 12.1. Entretien ménager Centre municipal**

IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL,  
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore renouvelle le contrat d'entretien ménager au Centre municipal de madame Patricia St-Pierre, pour une durée de deux (2) ans, au montant forfaitaire de vingt-et-un mille quatre cent trente dollars (21 430,00 \$), pour la période du 10 juin 2017 au 9 juin 2019, soit un montant annuel de dix mille sept cent quinze dollars (10 715,00 \$) pour chacune des années.

QUE le taux horaire pour les travaux d'entretien sur demande soit fixé à douze dollars (12,00 \$).

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

## **13. INSPECTION MUNICIPALE**

### **2017-05-156 13.1. Travaux à autoriser**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement aux travaux publics :

#### **COÛTS ESTIMÉS** (incluant les taxes)

##### **Centre multifonctionnel**

1 palette de sel pour adoucisseur d'eau 450,06 \$  
*Fournisseur : Matériaux Saint-Isidore inc.*

##### **Chlorure de calcium en flocons**

10 palettes incluant l'épandage 7 191,98 \$  
*Fournisseurs : Sel Warwick*

*Déneigement et Excavation Dave Labonté*

Adoptée



## **14. INSPECTION EN BÂTIMENTS**

### **14.1. Émission des permis**

Le conseil prend acte du rapport de l'inspecteur en bâtiments pour le mois d'avril 2017.

### **14.2. Dossier des nuisances et autres**

Le conseil prend acte du rapport relativement aux dossiers des nuisances pour le mois d'avril 2017.

**2017-05-157**

ATTENDU QUE par la résolution 2016-01-18, la municipalité accordait à Via Bois inc. une tolérance jusqu'au 31 décembre 2016, pour se conformer à la réglementation municipale, soit la construction d'installations permanentes sur le lot 5 488 661 ;

ATTENDU QUE par la résolution 2017-01-17, la municipalité accordait une dérogation mineure relativement à l'implantation des bâtiments ;

ATTENDU QUE par la résolution 2017-02-55, la municipalité accordait à Via Bois inc. un délai pour la construction d'installations permanentes sur ledit lot comme suit :

- 15 avril 2017 pour l'obtention du permis ;
- 15 juillet 2017 pour la fin des travaux ;

ATTENDU QUE Via Bois inc. a signé le contrat de construction de la première bâtisse conditionnel à l'obtention du permis de construction ;

ATTENDU QUE Via Bois inc. a en sa possession tous les documents requis pour l'obtention dudit permis, sauf les plans de l'architecte qui devraient être disponibles incessamment ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CAROLE BROCHU, APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accorde à Via Bois inc. un délai final, sans aucune possibilité d'extension, pour la construction d'installations permanentes sur le lot 5 488 661 comme suit :

- 31 mai 2017 pour l'obtention du permis ;
- 15 novembre 2017 pour la fin des travaux.

QUE le conseil pourra entamer les procédures nécessaires à l'arrêt des opérations de Via Bois inc. si l'entreprise ne respecte pas les délais ci-dessus mentionnés.

Adoptée

## **15. SÉCURITÉ INCENDIE**

### **15.1. Demande du directeur**

Aucun sujet.

**2017-05-158**

### **15.2. Renouvellement du contrat avec la Croix-Rouge**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,  
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore renouvelle l'entente pour les

services aux sinistrés avec La Société canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec, pour une durée de trois (3) ans et ce, aux conditions énoncées dans la proposition soumise.

QUE le conseil s'engage à verser pour la campagne de collecte de fonds de la Croix-Rouge un montant annuel équivalent à seize cents (0,16 \$) per capita pour les années 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur représentant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

**2017-05-159**

### **15.3. Plan économique du Québec - programme d'aide financière**

ATTENDU QUE le Plan économique du Québec prévoit la mise en place d'un programme d'aide financière au bénéfice des MRC pour l'achat de matériel destiné au sauvetage hors route ;

ATTENDU QUE le programme favorisera l'accélération de la mise en place de protocoles d'intervention d'urgence hors route sur le territoire québécois et augmentera la protection des citoyens ;

ATTENDU QUE des crédits additionnels seront octroyés au ministère de la Sécurité publique à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande au gouvernement du Québec à ce que le programme d'aide financière dans le cadre du Plan économique du Québec soit accessible à toutes les municipalités qui désirent déposer un projet, et non seulement aux MRC.

QUE le conseil fasse part au gouvernement que la municipalité a comme projet l'acquisition d'un véhicule tout-terrain, lequel projet serait admissible au programme d'aide financière.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec.

Adoptée

### **16. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Le conseil apportera certaines modifications à la réglementation concernant les résidences unifamiliales mobiles et les terrains de camping.

### **17. DOMAINE-DU-VIEUX-MOULIN/PHASE 3**

#### **17.1. Règlement no 164-2007 sur les permis et certificats**

**2017-05-160**

##### **17.1.1. Demandes de délais additionnels**

ATTENDU QUE le règlement no 164-2007 mentionne qu'à l'intérieur du périmètre urbain, un certificat et un plan de localisation sont nécessaires dès que les murs de fondations sont en place afin de constater si les marges de recul prescrites ont été respectées ;

ATTENDU QUE Rochette Construction inc. propriétaire du 469, rue des Mésanges, demande l'autorisation de fournir le certificat de localisation de l'immeuble lors de la vente de la maison afin que ce dernier soit à jour, si ajout d'éléments ;

ATTENDU QUE madame Sabrina Lessard et monsieur David Drouin Allen, propriétaires du 423, rue des Mésanges, demande l'autorisation de fournir le certificat de localisation de l'immeuble lorsque le revêtement extérieur de la résidence sera complété, lequel est prévu à l'été 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accorde aux propriétaires suivants le report du certificat de localisation comme suit :

- Rochette Construction inc. dès la vente de la propriété située au 469, rue des Mésanges ;
- Madame Sabrina Lessard et monsieur David Drouin dès que le revêtement extérieur de la propriété située au 423, rue des Mésanges sera terminé, lequel est prévu à l'été 2017.

Adoptée

**2017-05-161      17.2. Servitude de drainage**

ATTENDU QU'il existe présentement un fossé longeant la ligne arrière des lots 5 556 037, 5 556 038, 5 556 039, 5 556 040, 5 556 041, 5 556 042 et 5 556 043 situés dans la phase 3 du développement résidentiel permettant à l'eau de s'écouler vers le bassin de rétention et/ou la route du Vieux-Moulin selon la pente actuelle ;

ATTENDU QUE la hauteur d'élévation desdits terrains est supérieure à celle des terrains adossés ;

ATTENDU QUE l'élimination du fossé par les futurs acquéreurs risque de perturber le réseau d'écoulement déjà en place et augmenter ainsi la teneur en eau des terrains ciblés ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL, APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil convienne d'établir une servitude de drainage en faveur de la municipalité de Saint-Isidore pour les lots 5 556 037, 5 556 038, 5 556 039, 5 556 040, 5 556 041, 5 556 042 et 5 556 043 afin de garder le fossé longeant la ligne desdits lots à aire ouverte.

QUE la présente résolution fasse partie intégrante de l'offre d'achat à être signée par les futurs acquéreurs pour les lots 5 556 037, 5 556 039, 5 556 041, 5 556 042 et 5 556 043.

QU'une entente soit signée avec le propriétaire des lots 5 556 038 et 5 556 040, laquelle devra être jointe à l'acte notarié lors de la revente des immeubles.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

## **18. PROJET D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES**

### **18.1. Excavation M. Toulouse inc.**

#### **18.1.1. Avenants de modifications au contrat**

Aucun sujet.

2017-05-162

#### **18.2. Autres travaux**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR BERNYCE TURMEL

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement au projet d'eau potable et d'eaux usées :

|   | <b><u>COÛTS ESTIMÉS</u></b><br>(incluant les taxes) |
|---|---|
| Mise en place du planage<br>Route Haman<br><i>Fournisseur : Excavation M. Toulouse inc.</i> | 11 504,62 \$  |

QUE la présente dépense soit payée à même le règlement d'emprunt.

Adoptée

## **19. CENTRE MUNICIPAL ST-ISIDORE INC.**

### **19.1. Réfection de l'aréna**

2017-05-163

#### **19.1.1. Mandat de services en laboratoire**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a demandé des propositions relativement à des services en laboratoire dans le projet de réfection de l'aréna ;

ATTENDU QUE les propositions suivantes ont été reçues :

|                 | <b><u>COÛT ESTIMÉ</u></b><br>(excluant les taxes) |
|-----------------|---|
| Groupe ABS inc. | 2 307,90 \$                                       |
| EnGlobe Corp.   | 3 447,80 \$                                       |

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL, APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate Groupe ABS inc. pour des services en laboratoire concernant le contrôle qualitatif des matériaux dans le projet de réfection de l'aréna au coût estimé de deux mille neuf cent un dollars et trente cents (2 901,30 \$), incluant les taxes, et ce, telle la proposition soumise le 26 avril 2017.

QUE la présente dépense soit payée à même le règlement d'emprunt.

Adoptée

### **19.1.2. Honoraires additionnels**

2017-05-164

#### **19.1.2.1. Services en ingénierie**

ATTENDU QUE par la résolution 2017-03-107, la municipalité octroyait le contrat pour la surveillance des travaux en mécanique-électricité-structure dans le projet de réfection de l'aréna à WSP Canada inc. ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter des modifications aux plans de construction concernant l'aménagement ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore consente à verser à WSP Canada inc. des honoraires additionnels relatifs aux modifications à apporter aux plans de construction concernant l'aménagement dans le projet de réfection de l'aréna au montant estimé de deux mille cinq cent quatre-vingt-six dollars et quatre-vingt-quatorze cents (2 586,94 \$), incluant les taxes, et ce telle la proposition soumise le 24 avril 2017.

QUE la présente dépense soit payée à même le règlement d'emprunt.

Adoptée

2017-05-165

#### **19.1.2.2. Services en architecture**

ATTENDU QUE par la résolution 2017-03-108, la municipalité octroyait le contrat pour la surveillance des travaux en architecture dans le projet de réfection de l'aréna à Dominique Blais, architecte ;

ATTENDU QUE différentes modifications sont apportées au projet requérant des services en supplément ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL, APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore consente à verser à Dominique Blais, architecte, des honoraires additionnels relatifs aux modifications apportées dans le projet de réfection de l'aréna, au taux horaire suivant, incluant les taxes, et ce, telle la proposition soumise le 20 avril 2017 :

- Architecte patron : 183,96 \$
- Architecte bachelier et junior : 114,98 \$
- Technologue en architecture : 91,98 \$
- Personnel auxiliaire : 74,73 \$

QUE la présente dépense soit payée à même le règlement d'emprunt.

Adoptée

## **20. DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**

### **20.1. Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports**

2017-05-166

#### **20.1.1. Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains - aménagement d'une piste cyclable**

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a mis sur pied le programme d'aide financière au

développement des transports actifs dans les périmètres urbains, visant à intensifier la mise en place d'infrastructures de transport qui favorisent les déplacements actifs en milieux urbains, soit la marche, le vélo, bicyclette assistée, fauteuil roulant, quadriporteur et autre équipement d'aide à la mobilité ;

ATTENDU QUE les modalités dudit programme s'appliquent du 27 février 2017 au 31 mars 2019, mais les dépenses admissibles réalisées entre le 1<sup>er</sup> avril 2016 et le 27 février 2017 sont considérées dans le calcul de l'aide financière ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore concrétise présentement le développement d'une piste cyclable sur le côté nord de la route Coulombe, à partir du ruisseau Sainte-Geneviève jusqu'à l'intersection route Coulombe/route Kennedy, soit sur une distance d'un kilomètre et cinquante-quatre centièmes (1,54 km) ;

ATTENDU QUE ledit projet permettra d'améliorer la sécurité et la quiétude des piétons et des cyclistes et de favoriser la marche et le vélo ;

ATTENDU QUE le projet rencontre en tous points les objectifs du programme d'aide au développement des transports actifs dans les périmètres urbains ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore dépose auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports une demande au programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains concernant la réalisation d'une piste cyclable.

QUE le conseil s'engage à défrayer l'écart entre le coût des travaux et la subvention accordée pour le projet ainsi que les sommes reçues par des partenaires financiers.

QUE le maire et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

2017-05-167

## **20.2. Budget discrétionnaire au député provincial**

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore a établi dans l'exercice budgétaire un montant totalisant trois cent mille dollars (300 000,00 \$) pour la réalisation de certains projets relativement au transport, notamment :

- restructuration et revêtement mécanisé de la chaussée 250 000,00 \$
- rechargement de routes et pulvérisation 50 000,00 \$

ATTENDU QUE le conseil fait face régulièrement à des dépenses imprévues ayant pour effet de compromettre fortement la concrétisation desdits projets et ainsi entraîner la détérioration du réseau routier municipal ;

ATTENDU QUE la participation financière substantielle de la part du gouvernement devient par conséquent indispensable ;

À CES CAUSES, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR BERNYCE TURMEL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande au député provincial monsieur André Spénard une subvention, à même le budget discrétionnaire et relativement aux travaux précités, au montant de cinquante mille dollars (50 000,00 \$).

Adoptée

## **21. Convention**

2017-05-168

### **21.1. Centre médical de La Nouvelle-Beauce et 10 municipalités locales**

ATTENDU QUE le Centre médical de La Nouvelle-Beauce est un organisme à but non lucratif (OBNL) créé en 2012 par la MRC de La Nouvelle-Beauce, visant à assurer le bien-être de la population sur son territoire par une régionalisation des soins médicaux de première ligne, en collaboration avec le GMF Nouvelle-Beauce ;

ATTENDU QUE le Centre médical de La Nouvelle-Beauce est propriétaire et responsable de la gestion d'une clinique médicale régionale à Sainte-Marie, en plus d'assurer la continuité des opérations de quatre (4) cliniques médicales affiliées à Frampton, Saint-Bernard, Saint-Isidore et Vallée-Jonction, ainsi que le recrutement de nouveaux médecins ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration du Centre médical de La Nouvelle-Beauce est composé de onze (11) personnes provenant de huit (8) collèges différents dont trois (3) sièges sont réservés aux élus municipaux de la Nouvelle-Beauce ;

ATTENDU QUE cet organisme à but non lucratif représente tous les résidents des dix (10) municipalités locales ayant adhéré au projet, soit Frampton, Saint-Bernard, Saint-Elzéar, Saint-Isidore, Sainte-Hénédine, Sainte-Marguerite, Saints-Anges, Scott, Vallée-Jonction et Ville de Sainte-Marie ;

ATTENDU QUE ce projet régional bénéficie à toute la population de la Nouvelle-Beauce ;

ATTENDU QUE l'exercice financier du Centre médical de La Nouvelle-Beauce est établi du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août de chaque année (12 mois) ;

ATTENDU QUE le Centre médical de La Nouvelle-Beauce aura atteint son autonomie financière pour défrayer ses coûts d'opérations et les frais d'intérêts de sa dette à partir de l'année financière 2017-2018 ;

ATTENDU QUE le Centre médical de La Nouvelle-Beauce aura besoin d'une aide financière des dix (10) municipalités locales ayant adhéré au projet pour défrayer les coûts en capital d'un emprunt sur son immeuble, à partir de l'année financière 2017-2018 ;

ATTENDU QU'un projet de convention entre le Centre médical de La Nouvelle-Beauce et les dix (10) municipalités locales a été présenté aux dix (10) maires concernés lors de la séance ordinaire du 18 avril 2017 du conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce ;

ATTENDU QUE les avis légaux demandés par la MRC de La Nouvelle-Beauce ont orienté le projet de convention en vertu de l'article 91 de la Loi sur les compétences municipales (LCM) ;

ATTENDU QU'advenant que le Centre médical de La Nouvelle-Beauce ait des profits jugés excédentaires par ses opérations dans le futur, ces profits seront répartis, selon la convention aux dix (10) municipalités locales ayant adhéré et contribué financièrement au projet du Centre médical de La Nouvelle-Beauce ;

ATTENDU QU'advenant que le Centre médical de La Nouvelle-Beauce procède à la vente d'actifs dans le futur tel son immeuble, les revenus nets d'une telle vente seront répartis, selon la convention aux dix (10) municipalités locales ayant adhéré et contribué financièrement au projet du Centre médical de La Nouvelle-Beauce ;

ATTENDU QUE le Centre médical de La Nouvelle-Beauce nécessite l'engagement des dix (10) municipalités locales à contribuer par une subvention ;

ATTENDU les pouvoirs d'aide conférés aux municipalités locales par l'article 91 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1) ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter cette convention ainsi que l'octroi d'une aide financière au Centre médical de La Nouvelle-Beauce ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore s'engage à supporter financièrement l'OBNL « Centre médical de La Nouvelle-Beauce » pour un montant annuel de vingt-neuf mille trois cent vingt-deux dollars (29 322,00 \$) pendant cinq (5) ans à partir de l'année financière 2017-2018, afin de rembourser le capital d'un emprunt sur son immeuble, selon la convention.

QUE le conseil autorise le maire suppléant, monsieur Daniel Blais, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore, la convention avec le Centre médical de La Nouvelle-Beauce.

Adoptée

## **22. POINTS D'EAU MUNICIPAUX**

**2017-05-169**  
modifie résolution  
no 2016-12-404

### **22.1. Demande de modification au schéma de couverture de risques**

ATTENDU QUE par la résolution 2016-11-374, la municipalité mandatait WSP Canada inc. pour des services professionnels relativement à l'obtention des autorisations requises en vue de la reconstruction du barrage au point d'eau Couture ;

ATTENDU QUE la reconstruction du barrage au point d'eau Couture ainsi que les travaux de remise en service au point d'eau Parent nécessiteraient un investissement très important ;

ATTENDU QUE suite à la mise en place du réseau d'aqueduc, il y a possibilité de modifier le schéma de couverture de risques en excluant les points d'eau Couture et Parent et en considérant les bornes d'incendie à proximité situées sur les routes Kennedy et Vieux-Moulin ;

ATTENDU QUE des essais de débit ont été effectués sur le nouveau réseau de bornes d'incendie par la firme WSP Canada inc. et que ceux-ci démontrent la conformité desdites bornes ;

ATTENDU QUE selon les débits disponibles, la municipalité peut conclure qu'aucune baisse de service ne découlera du retrait des deux (2) points d'eau précités au profit de l'utilisation des bornes d'incendie à proximité ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de procéder à la démolition du barrage au point d'eau Couture en 2017 et de ne pas effectuer les réparations nécessaires pour le bon fonctionnement au point d'eau Parent.

QUE le conseil demande à la MRC de La Nouvelle-Beauce de modifier le schéma de couverture de risques en sécurité incendie en excluant les points d'eau Couture et Parent et en considérant les bornes d'incendie à proximité situées sur les routes Kennedy et Vieux-Moulin pour la protection incendie.

QUE la présente résolution modifie la résolution no 2016-12-404.

Adoptée



## **22.2. Demande de soumissions**

### **2017-05-170 22.2.1. Démolition du barrage au point d'eau Couture**

IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL,  
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande des soumissions sur invitation pour la démolition du barrage au point d'eau Couture pour l'année 2017 auprès de fournisseurs présélectionnés.

QUE les soumissions soient reçues au bureau municipal au plus tard mercredi, le 31 mai 2017, à 14 h 30.

Adoptée

## **23. RANG DE LA GRANDE-LIGNE**

### **23.1. Excavation Gagnon & Frères inc.**

#### **2017-05-171 23.1.1. Recommandation de paiement no 3 et finale**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la recommandation de paiement no 3 et finale concernant la réfection d'un ponceau dans le rang de la Grande-Ligne, au montant de douze mille six cent un dollars et cinquante-neuf cents (12 601,59 \$), incluant les taxes, à Excavation Gagnon & Frères inc.

QUE la présente dépense soit payée comme mentionnée dans la résolution 2016-09-300.

Adoptée

## **24. DIVERS**

### **2017-05-172 24.1. Motion de félicitations - spectacle de patinage artistique**

IL EST PROPOSÉ PAR CAROLE BROCHU  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore félicite le comité et tous les bénévoles qui ont collaboré au succès du spectacle annuel de patinage artistique le 8 avril 2017 qui, d'année en année, émerveille les spectateurs. BRAVO!

Adoptée

### **24.2. Commission de protection du territoire agricole du Québec**

#### **2017-05-173 24.2.1. Demande d'autorisation - monsieur Gervais Blais**

ATTENDU QUE madame Michelle Verville et monsieur Gervais Blais sont propriétaires du lot 3 028 209 au cadastre du Québec, situé sur la route Kennedy, d'une superficie de trente-six hectares et trois dixièmes (36,3 ha) ;

ATTENDU QUE les propriétaires, en collaboration avec le Conseil de bassin de la

rivière Etchemin, désirent implanter sur une superficie d'environ cinq dixièmes d'hectare (0,5 ha) un étang sur une dépression présente dans une section en fond de leur champ et où l'eau s'y accumule, rendant le terrain moins propice aux cultures ;

ATTENDU QUE des cypéracées sont également présentes et démontrent le caractère humide du secteur visé par le projet ;

ATTENDU QUE ledit projet aura dans un premier temps un rôle de filtration du milieu et permettra, en deuxième lieu, de créer de nouveaux habitats pour la faune et la flore ;

ATTENDU QUE les sols arabes retirés serviront à l'aménagement autour de l'étang ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL, APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore appuie la demande de madame Michelle Verville et monsieur Gervais Blais auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'aménagement d'un étang sur une partie du lot 3 028 209.

QUE le conseil informe la Commission que la demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la municipalité.

Adoptée

## **25. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire, Réal Turgeon, déclare la séance close.

**2017-05-174**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 20 HEURES 45.

Adopté ce 5 juin 2017.

Réal Turgeon,  
Maire

Louise Trachy, g.m.a.  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,  
Maire

\*\*\*\*\*